

Brochure n° 3131

Convention collective nationale

IDCC : 1404. – ENTREPRISES DE COMMERCE,
DE LOCATION ET DE RÉPARATION DE TRACTEURS,
MACHINES ET MATÉRIELS AGRICOLES,
DE MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS,
DE BÂTIMENT ET DE MANUTENTION,
DE MATÉRIELS DE MOTOCULTURE DE PLAISANCE,
DE JARDINS ET D'ESPACES VERTS

AVENANT DU 20 MARS 2012

RELATIF AUX CLASSIFICATIONS

NOR : ASET1250826M

IDCC : 1404

Vu la convention collective du 30 octobre 1969 modifiée, actuellement en cours de révision, des entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts ;

Vu l'annexe VII de l'avenant du 16 décembre 2010 relatif à la classification conventionnelle des emplois ;

Considérant que quatre erreurs matérielles affectent dans cette annexe, qui liste les emplois repères de la branche, la concordance entre le coefficient et la cotation de ceux-ci, la cotation étant minorée par rapport au coefficient ;

Considérant que l'objectif de lisibilité implique le rétablissement de cette concordance, les signataires du présent avenant conviennent des clauses suivantes.

Article 1^{er}

L'annexe VII de l'avenant relatif à la classification conventionnelle des emplois du 16 décembre 2010 est ainsi corrigée.

(Voir tableaux pages suivantes.)

a) Emploi repère « Aide-magasinier(ère) »

Au lieu de :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins					
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	A	Min.	Max.	Min.	Max.
Aide-magasinier(ère)		x	x	x	x	x	45	100	A20	A30

DÉFINITION de l'emploi repère
Assister le magasinier selon des consignes définies.
Assurer les activités simples de réception, de stockage et d'expédition des pièces de rechange, d'accessoires et de produits.
Participer aux inventaires.

Liste :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins					
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	A	Min.	Max.	Min.	Max.
Aide-magasinier(ère)		x	x	x	x	x	65	100	A20	A30

DÉFINITION de l'emploi repère
Assister le magasinier selon des consignes définies.
Assurer les activités simples de réception, de stockage et d'expédition des pièces de rechange, d'accessoires et de produits.
Participer aux inventaires.

b) Emploi repère « Responsable de centre de profit »

Au lieu de :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						DÉFINITION de l'emploi repère	COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins			Min.	Max.	Min.	Max.
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	R					
Responsable de centre de profit		x					245	565	B50	C20	

Lire :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						DÉFINITION de l'emploi repère	COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins			Min.	Max.	Min.	Max.
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	R					
Responsable de centre de profit		x					340	565	B50	C20	

c) Emploi repère « Responsable occasion »

Au lieu de :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						DÉFINITION de l'emploi repère	COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins			Min.	Max.	Min.	Max.
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	R					
Responsable occasion		x	L/D/R	x	A	L/D/R	290	565	B40	C20	

Lire :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins					
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	L/D/R	Min.	Max.	Min.	Max.
Responsable occasion		x	x				315	565	B40	C20
<p>DÉFINITION de l'emploi repère</p> <p>Gérer le parc de matériels d'occasion. Réaliser l'expertise des matériels d'occasion, évaluer la valeur de reprise avec le vendeur, chiffrer éventuellement le coût de la remise en état. S'assurer de l'écoulement des matériels d'occasion et de la rotation du parc de ces matériels. Assurer la publicité et la promotion des matériels d'occasion sur tout support médiatique. Négocier la vente ou l'échange de matériels. Assurer la liaison avec les responsables des différents services. Rendre compte de ses missions auprès du chef d'entreprise ou de son supérieur hiérarchique.</p>										

d) Emploi repère « Directeur(trice) général(e) »

Au lieu de :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins					
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	L/D/R	Min.	Max.	Min.	Max.
Directeur(trice) général(e)	x	x	x	x	x	x	615	770	C50	C60
DÉFINITION de l'emploi repère						Diriger et représenter l'entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale...), selon les objectifs de développement économique et de rentabilité financière.				

Lire :

EMPLOI	SECTEUR D'ACTIVITÉ						COTATION		COEF.	
	Bât., TP, manutention		Machines agricoles		Parcs et jardins					
	L	D/R	L/D/R	A	L/D/R	L/D/R	Min.	Max.	Min.	Max.
Directeur(trice) général(e)	x	x	x	x	x	x	665	770	C50	C60
DÉFINITION de l'emploi repère						Diriger et représenter l'entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale...), selon les objectifs de développement économique et de rentabilité financière.				

Article 2

Dispositions transitoires et finales

Le présent avenant a un caractère impératif.

Il est conclu conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code du travail relatives à la nature et à la validité des conventions et accords collectifs. Dans les conditions prévues par ces mêmes dispositions, le présent avenant a été fait en un nombre suffisant d'exemplaires pour être notifié à chacune des organisations représentatives.

Le présent avenant est déposé au ministère du travail ainsi qu'au secrétariat-greffe du conseil des prud'hommes de Paris.

Les parties signataires demandent l'extension la plus rapide possible du présent avenant au ministre en charge du travail.

Fait à Paris, le 20 mars 2012.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisations patronales :

DLR ;
FNAR ;
SEDIMA ;
SMJ.

Syndicats de salariés :

FGMM CFDT ;
FNSM CFTC ;
FCM CGT-FO ;
CSNVA.